
[Imprimer](#)

Ile-de-France mobilités fait passer le ticket au numérique

Image

Le conseil d'administration de l'autorité organisatrice de la mobilité en Ile-de-France de juillet a été l'occasion de faire un point sur l'avancement de la numérisation de la billettique des transports.

Après le Pass région tourisme permettant d'accéder aux transports franciliens et à des services touristiques partenaires avec un support unique dès cet été, la transition numérique du ticket de métro va débiter plus concrètement en 2019. Navigo Liberté, tout d'abord, constituera « le premier service en paiement à l'usage proposé aux usagers franciliens, en post-paiement », indique Ile-de-France mobilités. Les informations de trajets seront collectées au fil des déplacements et feront l'objet d'une facture en fin de mois. Cette solution doit être également accessible sur smartphone à partir de 2021.

« Il s'adresse aux usagers occasionnels ayant une mobilité suffisamment pérenne dans la durée pour justifier un acte de souscription - donc essentiellement à des Franciliens - mais insuffisante pour justifier l'achat d'un forfait Navigo. » Ce paiement à l'usage nécessitera une évolution du matériel pour généraliser la validation en sortie de station.

Des tickets jusqu'en 2021

Navigo Easy s'adresse, lui, aux usagers se déplaçant « trop peu pour envisager un acte de souscription ou ne souhaitant pas s'engager » et représente un potentiel de 5,8 millions de clients à l'horizon 2021, selon Ile-de-France mobilités. Cette carte anonyme sans contact et rechargeable (vendue deux euros) permet la matérialisation de tickets t+ et des forfaits courts.

Toutefois, « Il est beaucoup trop tôt aujourd'hui pour donner une date de fin du ticket, nos outils ne sont pas encore assez développés, nous attendrons la fin de l'année 2019, voire le début de l'année 2020, pour acter la fin des tickets », tempère Laurent Probst, directeur général d'Ile-de-France mobilités.



Navigo sur smartphone

La numérisation des titres de transport concerne également les usagers plus réguliers et fera l'objet d'une première expérimentation dès 2018 sur les smartphones équipés de la technologie NFC. Le service proposé dans ce cadre permettra d'acheter et de valider des titres avec un téléphone mobile. D'abord des carnets de tickets, puis les forfaits Navigo à partir de la fin de l'année.

Cette expérimentation doit « montrer la capacité d'utiliser son smartphone pour voyager sur le réseau francilien dès 2018, et faciliter la future adhésion des clients », fait valoir l'autorité organisatrice de la mobilité régionale. A l'été 2019, cette solution sera intégrée à l'application ViaNavigo et disponible plus largement.

En parallèle, le système informatique connaît une révolution silencieuse, Ile-de-France mobilités se posant en maître d'ouvrage de la mutualisation des systèmes informatiques centraux, jusqu'ici propres à chaque exploitant (RATP, SNCF). Un chantier de 100 millions d'euros, qui doit être déployé en juillet 2019.